

Rapport d'activité 2024



Rapport d'activité 2024

Maison des femmes Gisèle Halimi

Un lieu d'accueil, d'écoute et de soins pour les femmes victimes de violences

Remerciements à

- Rennes, Ville et Métropole
- Services de l'État : ARS, DRDFE, DDETS
- Fondation Kering
- Département d'Ille-et-Vilaine
- Région Bretagne
- CAF
- CIDFF 35
- Sos Victimes – France Victimes 35
- Planning familial 35
- Barreau de Rennes
- Les équipes du Centre Hospitalier Universitaire et de l'Asfad et les bénévoles

Ainsi qu'à l'ensemble des actrices et acteurs du territoire œuvrant à la lutte contre les violences faites aux femmes, pour leur action quotidienne aux côtés des équipes de la Maison des femmes Gisèle Halimi.



Sommaire

Les valeurs de la Maison des femmes	p.4
Les fondamentaux	p.5
Les chiffres-clés	p.6
L'offre de service	p.7
Guichet unique	
Unité mutilations sexuelles	
Centre de Santé sexuelle	
Unité violences	
<i>CHU</i>	
<i>Asfad</i>	
Offre transversale	
<i>Permanences juridiques</i>	
<i>Permanences insertion</i>	
<i>Ateliers thérapeutiques</i>	
Les femmes accueillies	p.25
Focus - L'interdisciplinarité et coordination du projet	p.29
Partenariats et instances	p.30
Évènements et temps forts de la MDF GH	p.36
Bilan financier	p.38
Les perspectives	p.40

ÉDITO

Ce rapport d'activité est le tout premier de la Maison des femmes Gisèle Halimi. Il retrace une année fondatrice d'engagement, de structuration et d'action. Le projet est né de la rencontre entre les dynamiques portées par l'Asfad et le CHU de Rennes, avec le soutien des signataires de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2021-2026 (État, Ville de Rennes, Département d'Ille-et-Vilaine).

L'objectif premier de cette nouvelle structure est d'améliorer, de simplifier et de fluidifier le parcours des femmes victimes de violences et de leurs enfants, en construisant une réponse centrée sur leurs besoins, leur sécurité et leur autonomie. La Maison des femmes Gisèle Halimi a officiellement ouvert ses portes le 23 novembre 2023.

La Maison des femmes Gisèle Halimi est un lieu d'accueil, d'écoute et de soins pour toutes les femmes victimes de violences, avec ou sans enfants, et pour les femmes en demande de soins en santé sexuelle.

En réunissant des professionnel·le·s du social, de la santé et du droit, elle constitue un guichet unique visant à accompagner chaque femme de manière personnalisée et adaptée à ses besoins spécifiques et à son rythme.

Nos valeurs

La Maison des femmes Gisèle Halimi fonde son action sur des valeurs essentielles visant à offrir un accompagnement respectueux et adapté à chaque femme.

Accompagnement personnalisé

Chaque femme est au cœur de son accompagnement. Celui-ci est individualisé, ajusté à ses besoins et à son rythme.

Respect et autonomie

L'accompagnement repose sur le respect des choix et du rythme de chaque femme. Son consentement est recueilli à chaque étape afin de garantir son rôle d'actrice principale.

Reconnaissance de l'expertise des femmes sur leur vécu

Les femmes victimes de violences sont les premières expertes de leur situation. Leur parole est écoutée, crue et respectée, et les professionnel·le·s co-construisent avec elles des solutions adaptées à leurs besoins.

Bienveillance et posture protectrice

L'accueil des femmes se fait sans jugement, dans un environnement de confiance où la parole est encouragée et respectée. L'accompagnement vise à restaurer leur dignité et leur autonomie, en valorisant leurs ressources et leur capacité de résilience.

Posture de soutien et empowerment

Les professionnel·le·s adoptent une posture de « tuteur de résilience », apportant un appui solide mais non directif. L'objectif est d'encourager l'estime de soi et l'émancipation des femmes, en leur proposant des solutions adaptées sans jamais leur imposer de trajectoire.

Collaboration interprofessionnelle

La qualité de l'accompagnement repose sur un travail en interdisciplinarité favorisant la communication entre les professionnel·le·s et assurant un accompagnement global et coordonné.

Confidentialité et sécurité

Le secret professionnel, dans le respect du cadre légal, est un principe fondamental garantissant la confidentialité des échanges.



Nos valeurs

Égalité et accessibilité

Toutes les femmes, quelles que soient leur origine, leur situation sociale ou économique, doivent pouvoir bénéficier du même niveau de soins et d'accompagnement,

sans discrimination.

Engagement territorial

La Maison des femmes Gisèle Halimi s'inscrit dans une dynamique de proximité avec les territoires. Elle agit en complémentarité avec les dispositifs existants en lien étroit avec les partenaires locaux.

Les fondamentaux



Chiffres-clés

23 novembre 2023

date d'ouverture de la Maison des femmes

3 unités

- Unité dédiée aux femmes victimes de violences
- Unité dédiée aux femmes victimes de mutilation sexuelles
- Centre IVG et de santé sexuelle



L'offre de service

Un guichet unique

Un guichet unique avec la présence de deux chargées d'accueil qui assurent l'accueil commun de la Maison des femmes Gisèle Halimi du lundi au vendredi de 9h à 17h, soit **1,72 ETP** porté administrativement par le CHU.

Ce guichet unique :

- Constitue l'accueil global, physique et téléphonique, de la structure.
- Pré-accueille et oriente vers les professionnel-le-s de la MDF GH pour la réalisation des premiers entretiens.

Trois Unités

Pour répondre à la diversité des situations et des besoins exprimés par les femmes, la Maison des femmes Gisèle Halimi s'appuie sur **trois unités complémentaires**.

Chacune a ses missions et ses domaines d'expertise, tout en travaillant en lien étroit avec les autres. Cette organisation permet d'assurer un **accompagnement cohérent, clair et adaptable**, en prenant en compte la complexité des parcours, le vécu propre à chaque femme et les différents impacts des violences dans le temps.

À ces trois unités s'ajoute une **offre transversale** commune, accessible à toutes les femmes suivies dans la structure, qui renforce l'accompagnement individuel et collectif.

1. Unité de soins dédiée aux femmes victimes de mutilations sexuelles

Cette unité, portée par le CHU de Rennes, est dédiée à la prise en charge des femmes ayant subi des mutilations sexuelles, notamment l'excision.

L'unité propose un parcours de soin pluridisciplinaire qui explore l'ensemble des problématiques liées à l'excision. Ainsi, des consultations médicales et sexologiques, des entretiens psychologiques, la rédaction de certificats médicaux d'excision et une possible reconstruction chirurgicale sont proposés par une équipe spécialisée. Les mineures sont reçues lors d'une consultation dédiée notamment pour les demandes de certificat de non excision requis pour une demande d'asile.

En 2024, l'unité mutilations sexuelles représente :

- **0,235 ETP répartis sur 5 professionnel.le.s**
- 87 consultations sage-femmes
- 42 consultations gynécologues
- 15 consultations sexologues
- 149 certificats de non excision

2. Unité Santé sexuelle et IVG

L'unité IVG et santé sexuelle de la Maison des femmes, portée par le CHU de Rennes, assure la prise en charge des interruptions volontaires de grossesse ainsi que le suivi en santé sexuelle.

Le centre répond aux différentes missions qui lui sont assignées : contraception, contraception d'urgence, IVG toutes méthodes confondues, accueils spécifiques des mineures, soins gynécologiques courants, dépistage et prise en charge des infections sexuellement transmissibles, entre autres.

Il propose des consultations médicales et un accompagnement personnalisé afin d'informer, d'orienter et de soutenir les patientes dans leurs choix.

Pourquoi un centre IVG et de santé sexuelle dans la Maison des femmes ?

Cette unité constitue une porte d'entrée importante vers les autres dispositifs de la Maison des femmes, en raison du lien fort entre IVG et violences subies.

Une étude menée au CIVG de Rennes indique que **63 % des femmes consultant pour une IVG déclarent avoir été victimes de violences, 12% indique que la situation de violence vécue est en lien avec leur demande d'IVG, et 35% seraient intéressées pour parler des violences au sein d'une structure type Maison des femmes.** Elle permet ainsi de repérer ces situations et d'orienter les patientes vers un accompagnement adapté.

Ce rapprochement entre santé sexuelle et prise en charge des violences vise également à proposer un **accès neutre**, sans stigmatisation.

En regroupant ces services, la Maison des femmes offre un espace où les femmes peuvent prendre soin de leur santé, tout en ayant la possibilité, si elles le souhaitent, d'aborder la question des violences dans le respect de leur temporalité.

En 2024, le centre IVG et de santé sexuelle représente :

- 7,8 ETP répartis sur 25 professionnel.les
- 650 consultations santé sexuelle
- 2 974 consultations (pré IVG, post IVG, échographies de datation)
- 545 IVG chirurgicales sous AL
- 271 IVG chirurgicales sous AG
- 720 IVG médicales
- 74 IVG 14-16 SA
- 58 IVG de mineures
- 509 entretiens CCF

3. Unité dédiée aux femmes victimes de violences

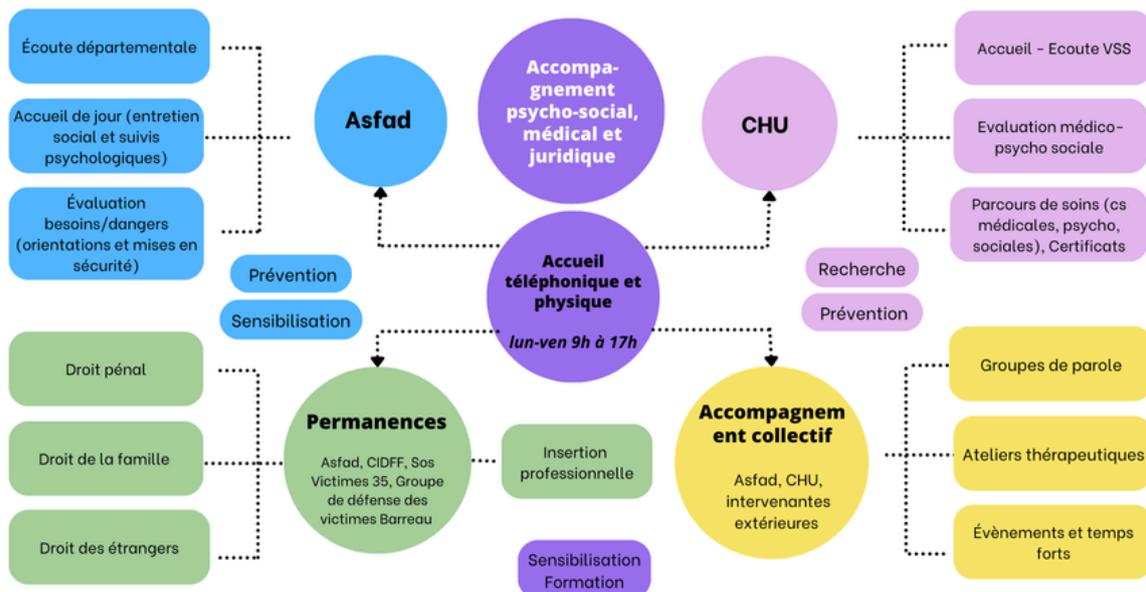
Cette unité est **co-portée par l'Asfad et le CHU de Rennes.**

Les violences ayant des répercussions multiples – santé physique, santé mentale, sociales et juridiques – leur prise en charge nécessite l'implication de nombreux acteurs.

Cette collaboration entre les acteurs, dans un lieu unique, permet d'articuler efficacement les accompagnements des femmes via des expertises complémentaires. Elle permet de prendre en compte la singularité de chaque situation et l'évolution des besoins des femmes dans le temps.

Le CHU et l'Asfad assurent des missions complémentaires avec des périmètres différents détaillés ci-dessous.

UNITE DEDIEE AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES



Les femmes victimes de violences sont orientées par les chargées d'accueil vers un premier entretien pour évaluer les besoins. Ces premiers entretiens sont assurés par les travailleuses sociales de l'Asfad ou les conseillères en santé sexuelle et vie affective de l'unité de soins du CHU sur ou sans RDV.

Le premier entretien a pour objectif d'établir un lien avec la femme accueillie, de recueillir sa demande, d'évaluer l'urgence et le danger et enfin de lui présenter l'offre d'accompagnement de l'ensemble de la structure.

À l'issue de ce premier entretien, les professionnelles pourront orienter la femme accueillie au sein de la structure et si besoin parler de sa situation en réunion d'orientation « La Boussole ».

L'unité de soin du CHU de Rennes

Au sein de la Maison des femmes Gisèle Halimi, l'unité de soins accompagne les femmes confrontées à **toutes formes de violences, majeures ou mineures en demande d'accompagnement**, à travers une prise en charge centrée sur le soin et la santé

Les activités de l'unité de soins du CHU proposées aux femmes sont les suivantes :

- Mise en place d'un parcours de soins personnalisé et coordonné par une professionnelle soignante (sage-femme ou médecin).
- L'établissement de certificats médicaux dans l'objectif de recueillir des preuves en dehors d'un dépôt de plainte.

Les professionnelles de l'unité de soins du CHU

- Assistante sociale hospitalière
- Conseillère en vie affective et sexuelle
- Gynécologue-Légiste
- Médecins généralistes
- Sage-femme
- Psychologue
- Sexologue

Infirmière addictologue (équipe liaison CHGR)

Psychiatre (mise à disposition UMJ)

Du 1^{er} janvier au 30 juin : passage progressif de 1,3 ETP à 2,9 ETP (temps de médecins, conseillères en VAS, psychologue)

Du 1^{er} juillet au 15 septembre : passage à 3,7 ETP (temps de Sage-femme)

Du 15 septembre au 31 décembre : passage à 4,2 ETP (temps d'assistante sociale)

Quelle place pour le soin dans l'accompagnement des femmes victimes de violences ?

L'unité de soin propose un accompagnement centré sur la santé :

- **Santé physique** : prise en charge des symptômes liés aux violences et de leurs conséquences somatiques, comme des douleurs aiguës ou chroniques, des symptômes persistants, ou des blessures.
- **Santé mentale** : accompagnement du psychotraumatisme, des troubles du sommeil, de l'anxiété, des troubles de l'humeur, avec possibilité de bénéficier de psychoéducation sur les symptômes ressentis et de thérapies adaptées.
- **Santé sexuelle et gynécologique** : prise en charge des troubles gynécologiques, des infections sexuellement transmissibles, du besoin de contraception, des douleurs sexuelles, ainsi que des troubles liés à la sexualité.
- **Reconnaissance médico-légale** : possibilité d'obtenir, si la femme le souhaite, des certificats médicaux circonstanciés utilisables dans le cadre de démarches juridiques.

En lien étroit avec l'accompagnement social, juridique et psychologique, cette prise en charge par le soin permet aux femmes de **mieux comprendre ce qu'elles traversent, d'agir sur les symptômes** liés aux violences, et de renforcer leur **autonomie et leur pouvoir d'agir**.

Quel est le rôle de la coordinatrice de parcours de soins ?

La coordinatrice de parcours est une **professionnelle de santé** (sage-femme ou médecin) qui assure un **suivi régulier**. Elle constitue une **référente stable** tout au long du parcours.

Elle fait régulièrement le point, via des rendez-vous d'1 heure, sur l'évolution de la situation dans les champs **médical, psychologique, social et juridique**, propose des temps de **psychoéducation** : explication des symptômes notamment psychotraumatiques, la transmission d'outils concrets pour mieux les comprendre et les surmonter au quotidien, ou encore la délivrance de certificats médicaux.

Elle facilite également les démarches de la femme, **coordonne les liens entre les professionnel.le.s de la structure et les partenaires extérieurs**, en dehors de la présence des femmes et aide à la planification des rendez-vous.

À chaque étape, elle veille à **respecter le rythme, les choix et la temporalité** de la femme accompagnée.

Le **parcours de soins coordonné** débute par une évaluation globale médico-psycho-sociale de la situation de chaque femme. À l'issue de ce temps d'évaluation, des consultations adaptées à ses besoins seront proposées (médicales, psychologiques, sociales) ainsi que des réévaluations régulières.

Ce parcours est coordonné par une **soignante référente**, entre les différents professionnels mobilisés autour de chaque femme.

L'**objectif principal** de cette unité est d'assurer un accompagnement permettant aux femmes de reconstruire leur autonomie, de guérir des conséquences des violences sur leur santé et leur vie, et de s'engager progressivement dans un processus de sortie des violences.

Une **attention particulière est également portée aux enfants et à leur protection**, afin de limiter l'impact des violences sur leur bien-être et leur santé. L'unité de soin travaille notamment en lien étroit avec l'unité d'accueil pédiatrique enfant en danger (UAPED).

En 2024, l'unité de soin violences du CHU représente :

- 182 femmes suivies via un parcours de soins,
- 752 consultations médicales :
 - 182 bilans d'évaluation médico-psycho sociale

- 304 consultations de coordination du parcours de soins
- 44 consultations d'urgence
- 222 consultations médicales (généraliste, gynéco, légiste, psychiatrie)
- 155 entretiens par les conseillères en vie affective et sexuelle
- 358 entretiens psychologues
- 47 entretiens assistantes sociales
- 20 entretiens infirmiers en addictologie
- 16 téléexpertises Omnidoc réalisées
- Plus de 110 certificats médicaux rédigés
- 9 signalements effectués

L'unité de soins de la Maison des femmes Gisèle Halimi s'appuie sur une **équipe pluridisciplinaire** composée de professionnel.le.s de santé, du soin psychique, du social et de la coordination composée de **4,2 ETP répartis en 11 professionnelles** dont 2,5 ETP soignants pour 7 professionnelles et 1,7 ETP non soignants pour 4 professionnelles.

L'unité de soins a démarré son activité avec un **effectif restreint**, mobilisé autour des premiers parcours de femmes accompagnées. Tout au long de l'année 2024, l'équipe s'est progressivement **étayée et structurée** avec l'arrivée de nouveaux.elles professionnel.le.s permettant d'élargir l'offre de soins et de renforcer la coordination interdisciplinaire.

Au-delà de l'accompagnement des femmes, l'unité de soins participe activement à des dynamiques collectives, en lien avec d'autres structures et acteurs du territoire. Ces engagements permettent de partager les expériences, d'améliorer les pratiques et de faire avancer la lutte contre les violences à différents niveaux.

Sensibilisation et formation

En 2024, l'unité de soins a poursuivi un engagement fort en matière de formation initiale et continue des professionnel.les de santé et du secteur social. Deux internes ont été formés in situ sur des stages de 6 mois, aux côtés d'autres étudiant.es en santé ou stagiaires dans le cadre de la formation continue des professionnels de santé.

Des enseignements théoriques ont été assurés auprès de sages-femmes, de médecins anesthésistes, d'internes en médecine générale, en gynécologie-obstétrique, des étudiant.es sage-femmes, et cadres de santé du CHU, ainsi que de professionnel.les paramédicaux.

L'équipe de l'unité de soins a également contribué à des **temps de sensibilisation à l'École des hautes études en santé publique (EHESP)** sur les enjeux de santé des femmes et la prise en charge des violences.

Par ailleurs, l'unité de soins a participé à plusieurs **événements grand public** autour de la santé sexuelle et de l'accès à l'IVG. Parmi eux, la participation à la conférence-débat "40 ans après la loi Veil, où en sommes-nous ?" organisée par le CIDFF35, ainsi que l'accueil à la Maison des femmes, à l'occasion du **8 mars**, d'**Olivier Bernard**, médecin généraliste et professionnel du CIVG de Rennes retraité et acteur historique engagé du droit à l'avortement.

L'équipe est également intervenue, en dehors de leur temps de travail à la Maison des femmes, dans des enseignements universitaires, au sein de plusieurs Master, DU et DIU dédiés à la santé des femmes vulnérables et victimes de violences, notamment dans le cadre de l'Unité d'enseignement libre "Médecines et Vulnérabilités" de la faculté de médecine de Rennes ou le DIU « Prise en charge des femmes victimes de violences, vers la bienveillance ». Elle a également animé des formations continues auprès de CPTS et de MSP pour des professionnels de santé, travailleurs sociaux ainsi que pour des policiers municipaux.

Travail en réseau

L'unité de soins est engagée dans plusieurs dynamiques de **travail en réseau**, à la fois **au niveau national et local**.

À l'échelle nationale, elle contribue activement au **collectif ReStart – Soigner / Partager**, qui fédère les Maisons des femmes santé hospitalières et mène des actions de plaidoyer pour le développement de ces structures.

En 2024, l'unité a accueilli en immersion les équipes des Maisons des femmes santé de **Versailles, Tours et Marseille** venues s'inspirer de son organisation et de son fonctionnement.

Au niveau local, l'unité a participé aux **CLAV (Comités locaux d'amélioration de la vie) – axes 1 et 4**, et à la construction du schéma départemental pour les 4 prochaines années. Ils visent à coordonner les politiques territoriales de lutte contre les violences faites aux femmes, à améliorer la lisibilité de l'offre existante et à renforcer les coopérations entre acteur.rice.s du champ social, sanitaire et judiciaire.

L'unité a participé activement et régulièrement au réseau métropolitain et rennais de lutte contre les violences faites aux femmes. Elle a également présenté la structure lors de l'assemblée générale de l'association Aide juridique d'urgence, où sont impliqués de manière historique de nombreux partenaires juridiques du territoire.

Développement territorial de l'offre de soins

L'unité de soins a également pour mission, à la demande de l'ARS, de travailler à une structuration à l'échelle départementale pour **développer un réseau de dispositifs de soins spécialisés** dans la prise en charge des violences faites aux femmes, en lien avec les hôpitaux du GHT et du département. Ce projet vise à **former les professionnel.le.s de santé**, proposer un **appui d'expertise** et favoriser une **couverture cohérente du territoire**.

Le CHU travaille également avec l'ARS à l'établissement d'une convention avec les services de justices, police et gendarmerie pour le dépôt de plainte à l'hôpital conformément aux recommandations nationales incombant aux établissements hospitaliers ayant des services d'urgences et de gynécologie.

Dans cette dynamique, l'équipe participe également au **COPIL Parcours de soins du Réseau Périnatal Breton**, afin de contribuer à l'amélioration de l'identification, de l'orientation et de la prise en charge des femmes victimes de violences dans le cadre du suivi périnatal et s'inscrit dans la même démarche au sein de la commission IVG du réseau.

Recherche et innovation

L'équipe participe activement à la création d'un **Living Lab au sein du CHU de Rennes**, un espace d'expérimentation associant usager.es, professionnel.le.s et chercheur.es autour des enjeux de santé et d'égalité. Ce dispositif a pour objectif d'**accompagner les projets innovants**, de tester des outils et de favoriser l'**amélioration continue des pratiques**.

Travailler l'aller-vers

Dans une logique d'**aller-vers**, l'unité a participé à la **Journée santé femmes organisée à l'accueil de jour HEOL**, qui a réuni de nombreux acteurs de la santé pour aller à la rencontre des femmes éloignées des dispositifs de soins.

Inclusivité et accessibilité

L'équipe est engagée dans un travail de **meilleure prise en compte des femmes en situation de handicap**, à travers sa participation aux **groupes de travail « VFF et handicap » animés par IntimAgir**.

Un **projet de recherche est également en cours** pour améliorer l'accueil et la prise en charge des patientes en situation de handicap au sein de l'unité hospitalière.

Lutter contre les violences obstétricales et gynécologiques

L'unité de soins est engagée, aux côtés de la maternité du CHU, dans un **groupe de travail sur les violences gynécologiques et obstétricales**. Cette collaboration a permis de lancer une **recherche sur la prévalence des actes sexistes et sexuels dans le service de gynécologie**, et d'accompagner la mise en œuvre d'un **plan de lutte institutionnel** contre ces violences.

L'association "La Maison des femmes du CHU de Rennes"

L'association a pour objet le soutien, la promotion et le développement des activités de l'unité de soins. La dizaine de bénévoles de l'association a tenu plusieurs stands lors d'évènements permettant de présenter les activités et les missions de l'unité de soins.

Un accueil et une écoute spécialisée : le Service d'Accueil de Jour, d'Écoute et de Prévention des violences conjugales de l'Asfad

Le service d'Accueil de jour, d'Écoute et de Prévention aux violences conjugales de l'Asfad s'est installé au sein de la Maison des femmes Gisèle Halimi pour étendre ses activités, tant en termes d'horaires, que d'offre de services, dans le seul but de mieux répondre aux besoins d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales en forte augmentation depuis 2020.

L'accueil de jour est dédié aux femmes victimes de VC/VIF et leurs enfants.

L'espace collectif ou "espace partagé"

L'accueil collectif (dit aussi l'espace partagé) via l'Accueil de jour peut répondre à plusieurs besoins, depuis celui de faire une lessive à celui de trouver une pièce où se reposer.

Autre qu'une buanderie, on y trouve également un accès à une cuisine équipée, un salon, une pièce de repos, une salle de jeux... En 2024, une bibliothèque et un coin multimédia ont également été aménagés afin de compléter l'offre de services. En toile de fond, c'est un espace refuge et ressource, ainsi que de mise en relation des femmes confrontées à des problématiques semblables. C'est également par cette porte d'entrée que l'équipe de professionnel-le-s peut rencontrer les enfants pour leur proposer un accueil voire une écoute. Un.e professionnel.le formé.e veille constamment à la façon dont la parole circule, coordonne le déroulement de la journée, anime l'espace et peut orienter les femmes en fonction de leurs problématiques spécifiques. L'accueil collectif ouvre sur la question des pairs, mais n'est pas un lieu où parler en clair des violences vécues. L'objectif est plutôt de mettre en relation et d'ouvrir sur des solutions, le positif. Il pourra également être proposé à la femme, et à sa demande, d'être reçue en entretien d'écoute, d'intégrer un groupe de parole ou une activité thérapeutique.

Activité de l'Accueil de jour en 2024		
	2023	2024
Nombre d'accueil de femmes (nombre de passage)	1097	2889
Nombre d'accueil d'enfants (nombre de passage)	240	432
Nombre de personnes ayant fréquentées l'accueil collectif	1337	3321
Nombre d'entretien SANS RDV réalisés par les TS	684	963
Nombre d'entretien SUR RDV réalisés par les TS	95	398
Nombre d'entretiens réalisés par le psychologue	429	861

En 2024, ce sont 3 321 accueils réalisés sur l'Accueil de jour, soit 2 889 passages de femmes et 432 passages d'enfants qui ont été reçus sur l'accueil collectif (vs espace partagé) et/ou en entretien individuel. 2 757 femmes ont bénéficié des différents services qu'offre l'Accueil de jour (salon, cuisine, buanderie, douche, pièce de repos...), et 1361 entretiens (SANS et SUR RDV) d'écoute sociale ont été réalisés.

Les ateliers "Un temps pour soi"

Les ateliers "Un temps pour soi" font partie intégrante de l'offre de service de l'Accueil de jour. Ils ont été pensés par les professionnel.le.s pour travailler sur la dimension collective et l'estime de soi. Animés par les travailleuses sociales du service, les objectifs sont multiples :

- Créer du lien social
- Développer la dynamique collective et la pair-aidance
- Revaloriser les compétences dites soft skills
- Renouer avec le sentiment d'efficacité personnelle
- Recouvrer la confiance en soi et l'estime de soi
- Réapprendre à aimer faire pour soi
- Se permettre d'être soi en oubliant la raison pour laquelle on est venu
- Partager et échanger des moments agréables avec d'autres femmes

En 2024, différents ateliers "Un temps pour soi" ou temps forts ont pu être proposés aux femmes :

- 1 après-midi galette des Reines

- 1 atelier crêpes pour la chandeleur
- 1 atelier manucure
- 3 ateliers bien-être proposés par des esthéticiennes d'Yves Rocher de Rennes
- 4 ateliers "Femmes au premier" avec l'association Femmes et cinéma pour aborder la place de la femme dans les différents métiers du cinéma et apprendre des techniques de tournage (projet poursuivi en 2025)
- 1 atelier peinture
- 1 journée de gratuité : distribution de dons de jouets, livres, vêtements et produits de beauté
- 1 atelier jardinage
- 1 fête de fin d'année avec ateliers cuisine, buffet, espace loisirs créatifs et jeux de société

L'accompagnement individualisé

2 222 entretiens individualisés en accueil physique ont été réalisés par les travailleuses sociales et le psychologue en 2024 et **5153 écoutes** via la ligne départementale.

L'accompagnement individuel proposé peut se faire sous différentes modalités et peut être croisé selon les besoins ou demandes des femmes qui souhaitent s'en saisir :

- Via l'écoute téléphonique
- Via les entretiens sans rendez-vous
- Via les entretiens sur rendez-vous
- Via des **entretiens avec le psychologue**

Les missions du psychologue du service

- Accompagner psychologiquement les femmes et leurs enfants dans le cadre du service d'accueil de jour ou de mises en sécurité en dispositif hôtelier **(0,70 ETP)**
- Animer les réunions cliniques hebdomadaires permettant aux professionnel.le.s de bénéficier d'éclairages théoriques et cliniques sur les situations rencontrées et participer activement aux réunions de fonctionnement animées par la Cheffe de service **(0,10 ETP)**
- Intervenir dans le cadre de la mission prévention à partir de l'outil « Est-ce Aimer ? » pour former et sensibiliser le plus largement possible aux violences conjugales **(0,06 ETP)**
- Prendre part au co-développement du projet de l'ouverture de la Maison des femmes Gisèle Halimi (en concertation avec le CHU) **(0,06 ETP)**
- Co-animer les deux groupes de parole mensuels **(0,04 ETP)**
- Porter une veille sur l'offre de formation adéquate pour faire évoluer les compétences de l'équipe, participer aux temps institutions et aux séances d'analyse de pratiques du collectif psychologues de l'Asfad **(0,04 ETP)**

En 2024, le psychologue a réalisé :

- 62 suivis
- 861 entretiens
- 13 séances en moyenne par femme

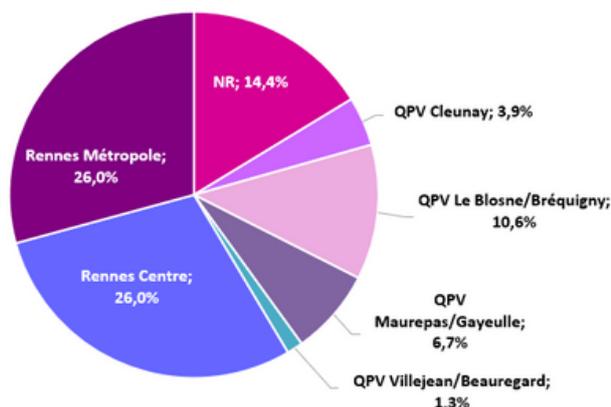
La ligne d'écoute départementale

La ligne d'écoute téléphonique est accessible 24h/24 et 7j/7. Elle est tenue par des professionnel.le.s formé.e.s de 8h00 à 22h00 du lundi au dimanche, et le relais est pris entre 22h00 et 8h00 par l'équipe de veille de nuit du CHRS de l'Asfad.

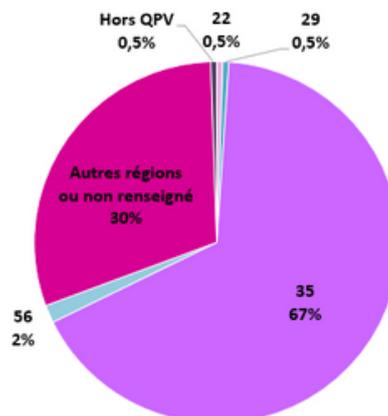
Elle est la principale porte d'entrée des femmes et des enfants accompagné.e.s par le service. D'une part, elle est un premier canal pour certaines personnes pour s'informer, s'éduquer et se sensibiliser sur les violences qu'elles vivent, et d'autre part, dans l'urgence, c'est également un moyen pour se mettre, en cas de danger grave et imminent, à l'abri des violences.

La baisse du nombre de ménages mis en sécurité entre 2022 et 2024 s'explique par le fait qu'à partir de septembre 2023 l'Etat a plafonné le nombre de nuitées hôtelières pour l'ensemble des publics, y compris pour les femmes victimes de violence. En 2024, nous avons eu autant, sinon plus, de demandes de mise en sécurité sans pouvoir proposer de solutions.

Localisation des appels entrants sur Rennes



Localisation des appels entrants à l'échelle régionale et au-delà



Activité de la Ligne d'écoute départementale en 2024		
	2023	2024
Nombre d'appels	4033	5153
Nombre d'appels manqués	Non renseigné	2831
Nombre d'ouverture de dossier	1256	1257
Nombre de demande de MES	Non renseigné	358
Nombre de ménage mis en sécurité sur Rennes métropole	201 (253 ménages sur le 35)	117
Nombre de personnes mises en sécurité sur Rennes métropole	365	298
Nombre de femmes et d'enfants mises en sécurité via la FNSF	11	62

Les mises en sécurité

Dans le cas où un.e écoutant.e évalue une situation de danger grave et imminent, nous pouvons procéder à une mise en sécurité selon un protocole établi par la DDETS¹, en partenariat étroit avec le 115.

Le service intégré, d'accueil et d'orientation (SIAO) d'Ille-et-Vilaine,

dans le cadre de ses missions, est amené à répondre aux demandes de mises en sécurité, effectuées par le service d'Ecoute de l'Asfad, des personnes victimes de violences conjugales/intrafamiliales, seules ou avec enfants. Celles-ci sont très souvent amenées à quitter le domicile, volontairement et/ou faute de mesure d'éviction de l'auteur des violences.

¹ Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

Leur départ s'effectue souvent dans l'urgence et dans un contexte de danger avéré. Leur situation requiert une mise en sécurité immédiate dans un lieu adapté et une prise en charge spécifique. Faute de place suffisante en établissement dédié, la première solution apportée pour répondre au besoin de mises en sécurité urgentes sont de faire appel aux services du 115.

En 2024, la ligne d'écoute de l'Asfad a relevé au total **358 demandes de mises en sécurité. Seulement 117 ont pu être honorées** contre 241 qui ne l'ont pas été. Parmi les **241 demandes sans solution** proposées, **134 étaient des nouvelles demandes** de personnes victimes de violences encore inconnues du service et 107 étaient des réitérations de demande, mettant en évidence les nombreuses situations de danger auxquelles les femmes sont exposées et pour lesquelles aucune solution n'a pu être trouvée pour les protéger. **Seulement 1 demande de mise en sécurité sur 3** a été honorée en 2024.

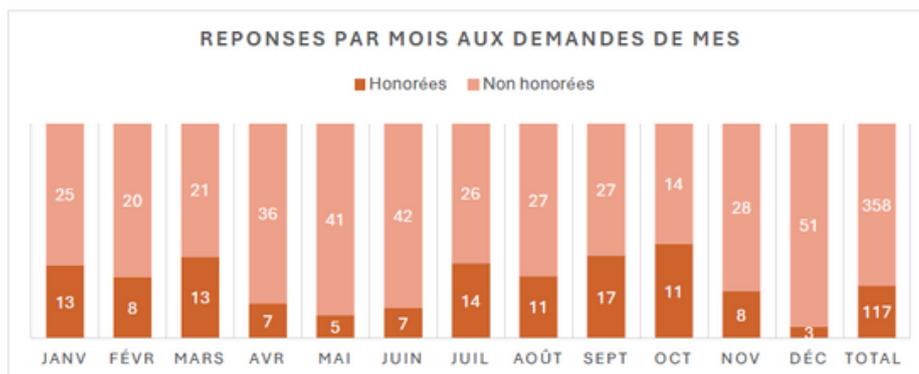
Par ailleurs, 27 femmes avec ou sans enfants n'ont jamais recontacté la ligne

d'écoute après un premier refus. Ce qui questionne l'impact psychologique du nonaccès à une prise en charge immédiate et la défiance qui peut s'installer envers le système de protection des victimes.

Les 117 ménages mis en sécurité se décomposent en plusieurs typologies :

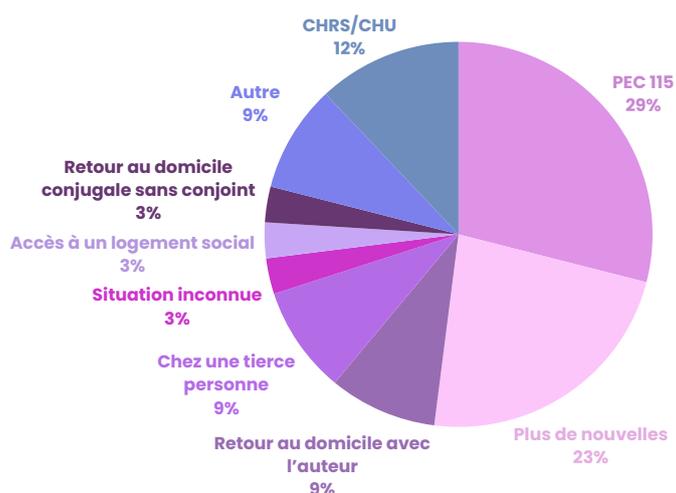
Composition du ménage	Nombre en 2024	Comparaison avec l'année 2023
Femme seule	54	105
Femme + 1 enfant	33	41
Femme + 2 enfants	14	33
Femme + 3 enfants	9	7
Femme + 4 enfants	/	5
Femmes + 5 enfants	/	3
Couple	1	1
Homme seul	6	6
TOTAL	117	201

Depuis septembre 2023, le nombre de nuitées hôtelières ayant considérablement diminué en même temps que les demandes augmentaient avec une amplification des situations de violences, le service d'Accueil, d'Ecoute et de Prévention de la Maison des femmes Gisèle Halimi a souvent eu recours au dispositif de la FNSF (Fédération Nationale Solidarité Femmes, auquel le Pôle Cohésion de l'Asfad est adhérent).



Source : SI SIAO

Grace à cette fédération, **62 femmes et enfants ont pu bénéficier d'une première protection à l'hôtel via la FNSF**, permettant ainsi de laisser plus de temps aux services du 115 de trouver une solution d'hébergement. Pour autant, ce dispositif de mises en sécurité à l'hôtel ne peut être sollicité que sur un laps de temps allant de quelques jours à trois semaines maximum et n'est par conséquent qu'une solution temporaire. Malheureusement, toutes les situations de femmes et d'enfants victimes de violences intrafamiliales n'ont pu trouver un aboutissement adapté à la fin de cette prise en charge hôtelière et ont donc été contraints de retourner au domicile, auprès du conjoint violent, ou encore, ne nous ont plus donné de nouvelles. Seulement 10 femmes sur 35 ont pu intégrer ensuite les hôtels du 115 et 4 pour lesquelles une place a été trouvée en établissement dédié (CHRS/Hébergement d'urgence).

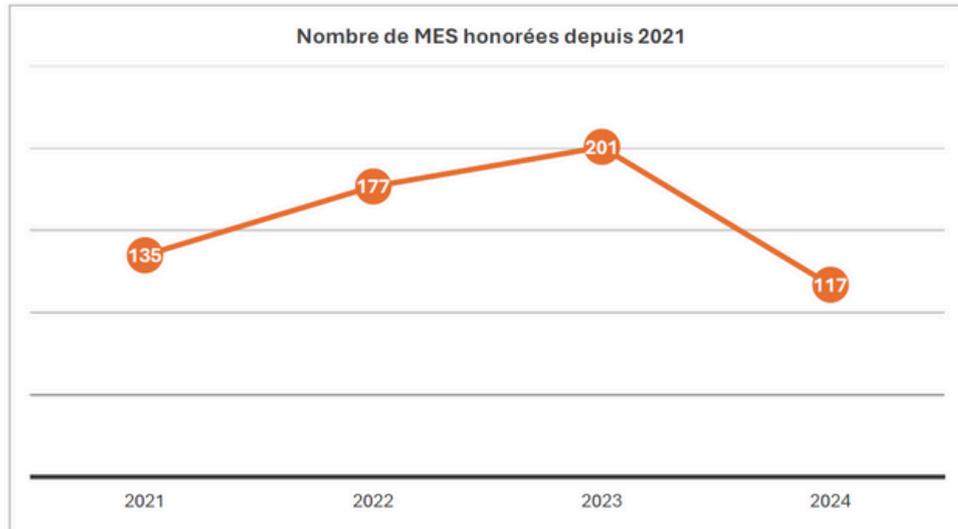


En résumé en 2024 :

- Forte **baisse des mises en sécurité honorées** (-42 %) due à une réduction de place en dispositif hôtelier malgré une demande croissante
- Un écart préoccupant entre le nombre de demandes et les prises en charges 115
- Une majorité des demandes sont des **femmes seules ou avec un seul enfant**
- Le nombre important d'**enfants exposés aux violences**
- Des **solutions d'hébergement inadaptés** dans les hôtels insalubres et non sécurisés
- Les **freins au dépôt de plainte** et à l'éviction des conjoints violents, liés à la peur des représailles, à la défiance envers le système judiciaire et aux difficultés de relogement
- Un **besoin urgent d'augmenter la capacité d'hébergement** en ajustant le quota de nuitées hôtelières et en développant des structures dédiées pour simplifier les démarches

Le rapport d'activité du SIAO 35 met en évidence une aggravation de la situation **en 2025 avec déjà 186 demandes non honorées au 28 février**.

A titre informatif, il semble pertinent de voir l'évolution du nombre de prise en charge depuis 4 ans.



Source : SI SIAO

Un service de prévention pour lutter contre les violences conjugales

La prévention aux violences conjugales fait partie des actions incontournables à inscrire dans la Lutte contre les violences faites aux femmes. L'OMS en donne une définition relative à la santé, mais la logique reste la même. Prévention signifie prévention du risque, et à ce titre la violence faite aux femmes est considérée comme un danger qu'il est possible de prévenir, et ce à trois niveaux.

La **prévention primaire** intervient le plus tôt possible, largement en amont des premiers signes de violence. Il s'agit de former des individus qui sont à priori départis de violences conjugales ou intrafamiliales, et idéalement tôt dans leur développement (ex. écoles).

La **prévention secondaire** consiste à

intervenir sur les stades précoces de l'évolution d'une situation "violentogène", le plus fréquemment après un dépistage précoce (ex. public enfant concerné par les violences conjugales des parents).

La **prévention tertiaire** agit sur les complications entraînées par la situation de violences installée. C'est le cœur de cible de l'Asfad et du service. Il s'agit de limiter son aggravation ou son développement, la violence étant déjà apparue, voire installée, à ce niveau de prévention.



En 2024, ce sont plus de 10 interventions avec l'outil "Est-ce Aimer ?" qui ont été réalisées, soit dans le cadre d'ateliers de prévention et de sensibilisation, soit pour des rencontres de présentation de l'outil ou bien encore pour la tenue de stand de prévention. 325 professionnel.le.s, bénévoles ou étudiants ont pu bénéficier d'une intervention. Suite à nos actions de prévention, ces professionnel.le.s formées à l'animation du jeu "Est-ce Aimer ?" sont depuis lors en capacité d'animer ou de co-animer des temps d'intervention avec cet outil pour sensibiliser et prévenir des violences conjugales.

Plus de **120 heures** ont été accordées à la préparation des actions et à leurs mises en œuvre et **325 personnes** ont pu être sensibilisées ou formées aux mécanismes et repérage des violences conjugales. 8 exemplaires du jeu ont été vendus à des partenaires pour animer eux-mêmes des actions de sensibilisation.

4. L'offre transversale de la Maison des femmes Gisèle Halimi

L'offre transversale est accessible à toutes les femmes accompagnées, quel que soit le dispositif dans lequel elles sont accueillies. Commune aux trois unités de la structure, elle permet de compléter l'accompagnement en offrant des ressources essentielles à la reconstruction et à l'autonomie.

Cette offre comprend :

- **Des permanences juridiques**

Avocat.es du Barreau de Rennes (Groupe de défense des victimes), CIDFF 35, SOS Victimes 35 et l'Asfad (juriste en Droit international de la famille et Droit des étrangers)

- **Une permanence d'aide au retour à l'emploi**

CIDFF 35

Permanences 2024	Nb de séances	Nb de places	Taux de RDV honorés
Avocat.e-s	29	100	83%
CIDFF emploi	17	64	61%
CIDFF juridique	18	72	83%
SOS victimes	19	76	76%
Juriste Asfad	43	168	154%

- **Des ateliers thérapeutiques hebdomadaires et des groupes de parole mensuels**

L'offre d'ateliers proposée s'est progressivement enrichie pour répondre à la diversité des besoins et des sensibilités des femmes accompagnées. Elle comprend aujourd'hui des séances de sophrologie, de yoga (avec deux créneaux distincts : l'un pour les femmes, l'autre pour les mères avec leurs enfants), d'art-thérapie, de théâtre de l'opprimé et de photo-slam. Depuis septembre 2024, un nouvel atelier de danse-thérapie est également proposé.

L'unité médicale a mis également en place un atelier de Karaté adapté faisant partie intégrante du parcours de soin.

Les ateliers thérapeutiques sont encadrés par des professionnelles formées. Ils ont pour objectif de permettre aux femmes d'entrer dans une démarche de reconstruction et de les accompagner à la sortie des violences. La visée psychocorporelle de ces ateliers hebdomadaires permet d'inscrire les femmes dans un travail de réparation autour de différents objectifs : reprise de confiance en elles, améliorer l'estime de soi, mise en évidence de leurs compétences personnelles, restauration de leur sentiment d'efficacité personnelle, faire partie d'un groupe de pairs, apprendre, créer, imaginer, rêver...

Ateliers 2024	Nb de séances	Nb de places	Taux de remplissage
Sophrologie	42	336	69%
Danse-thérapie	13	78	79%
Art-thérapie	40	308	55%
Théâtre forum	32	273	68%
Karaté	30	240	80%
Photo	29	290	68%
Yoga mère-enfant	33	254	52%
Yoga femme	39	257	63%

PERMANENCES DE LA MAISON DES FEMMES GISELE-HALIMI				
JOURS	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	Avocat-e-s du barreau Groupe de défense des victimes		CIDFF 35 Permanence juridique Droit de la famille	CIDFF 35 Permanence d'aide de retour à l'emploi
APRES-MIDI	ASFAD Droit international de la famille et droit des femmes étrangères	SOS Victimes 35 Droit Pénal		

*Les permanences juridiques ont lieu deux fois par mois, excepté la permanence de Samira GHARRAFI, Juriste Asfad, qui se tient tous les lundis

Ateliers thérapeutiques de la Maison des femmes Gisèle-Halimi				
JOURS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	VENDREDI
MATIN	Danse-thérapie	Art-thérapie	Théâtre de l'opprimé	Photo/Ecriture
MIDI	Groupe de parole dédié aux femmes VC			
APRES-MIDI	Sophrologie		Karaté	Groupe de parole dédié aux femmes étrangères victimes de violences
SOIR	Yoga (deux créneaux : femmes et mères-enfants)	Groupe de parole dédié aux femmes VC		

*Les ateliers thérapeutiques ont lieu chaque semaine hors vacances scolaires tandis que les groupes de paroles ont lieu une fois par mois

Les femmes accueillies au sein de l'unité violence

Depuis son ouverture, la Maison des femmes Gisèle Halimi accueille un nombre croissant de femmes confrontées à des situations de violences. Les données qui suivent permettent de mieux comprendre le profil des femmes accompagnées et la diversité de leurs besoins.

Âge moyen des femmes

- CHU : 40,5 ans (15 ans → 79 ans)
- Asfad : 38 ans (2 ans → 73 ans)

La majorité des femmes accueillies résident sur le département 35.

1. Comment les femmes accèdent-elles à la Maison des femmes ?

Les femmes peuvent se rendre à la Maison des femmes Gisèle Halimi de différentes manières :

- En se présentant directement à l'accueil de la Maison des femmes ou à l'accueil de jour de l'Asfad (sans rendez-vous)
- En appelant elles-mêmes le secrétariat de la Maison des femmes

- En contactant la ligne d'écoute départementale (disponible 24h/24 - 7j/7)
- En étant orientées vers l'unité de soins par un.e professionnel.le (médical, social, juridique...) via une fiche d'adressage disponible sur le site du CHU ou une télé-expertise médicale (plateforme Omnidoc).

Dans ces deux derniers cas, les secrétaires rappellent les femmes pour leur proposer un rendez-vous avec l'unité de soins, dans le respect de leur rythme et de leur disponibilité et en s'assurant que leur numéro soit sécurisé. Une vigilance importante est accordée par l'unité de soins aux possibles freins à l'accès : désorganisation liée au traumatisme, isolement, difficultés logistiques ou émotionnelles, par exemple en les rappelant pour les déculpabiliser d'avoir oublié un rendez-vous et leur permettre d'en reprendre un si elles le souhaitent. Tout est pensé pour que chaque femme puisse trouver un point d'accroche vers l'accompagnement dont elle a besoin.

2. Les formes de violences prises en charge à la MDF

Violences conjugales : violences physiques, psychologiques, sexuelles, économiques ou verbales exercées par un partenaire ou ex-partenaire, actuelles ou passées.

Violences intrafamiliales

Violences sexuelles : agressions sexuelles, viols, tentatives de viol, harcèlement sexuel.

Inceste

Violences sexistes : discriminations, humiliations, harcèlement ou dévalorisation liés au genre.

Violences dans le cadre du travail : harcèlement moral ou sexuel, agressions ou pressions subies dans un contexte professionnel.

Violences dans les soins : atteintes à l'intégrité, manquements au consentement, violences obstétricales ou gynécologiques.

Violences dans le parcours migratoire

3. Témoignages des femmes en 2024

« Tout ce que fait la Maison des femmes Gisèle Halimi est une chance. J'espère que vous vous rendez compte que vous sauvez des vies. »

« Sans ce lieu et les personnes qui y œuvrent, je ne serais pas ici aujourd'hui à rêver à ma liberté future. Je serai encore chez moi, seule, triste, en pensant à mon avenir et à celui de ma fille. »

« Maintenant je marche dehors, je suis bien, je suis fière. »

« C'est un lieu de repli. C'est un lieu où on peut être avec son histoire, mettre des mots. C'est un lieu unique, indispensable. »

« Les personnes qui y travaillent sont plus discrètes auprès de nous mais très agréables et disponibles quand on prend le temps d'aller les voir. »

« C'est l'endroit où j'annonce que j'arrive et où je prends mes RDV. Cette professionnelle est chaleureuse et accueillante pour accueillir les femmes qui passeraient le seuil de la porte et pour lesquelles c'est déjà une grosse 1ère étape, pour la rassurer, la mettre à l'aise. »

La salle d'attente

« Dans mon expérience de la Maison des femmes, ce lieu n'a pas été une salle d'attente, mais un endroit de débriefing avec ma fille pour gérer les conflits entre enfants. »

« C'est le 1er contact physique avec la Maison des femmes et pourtant on l'intègre plus tardivement dans la géolocalisation des pièces de la Maison. »

L'accueil

« L'accueil est bien représentée, par de très belles personnes qui, dès l'entrée, nous font nous sentir bien. »

3. Témoignages des femmes en 2024

« Être une étrangère dans ma situation n'est vraiment pas facile, mais grâce à la juriste, j'ai obtenu de l'aide dans les démarches bureaucratiques pour obtenir les documents nécessaires. »

Le bureau de permanence

« Dans ce bureau des droits, des valeurs sont retrouvés, la dignité, par une bonne mise en place d'accompagnement, un bon suivi aboutissant... »

« J'y ai fait du yoga avec mon fils, c'était super comme activité. Cela m'a apporté de l'échange, du partage avec mon enfant, une connexion. »

« C'est dans cette pièce où j'ai appris à faire des activités qui étaient loin de moi auparavant, telles que la poésie, la peinture, le photo-slam... »

La salle d'activité

« On y trouve des supers ateliers et l'organisation d'évènements. »

« C'est une chance de pouvoir participer aux activités proposées, qui me font du bien, que je n'arriverais pas à oser faire en dehors d'ici. Cela procure de la joie, des émotions, des moments de sororité. »

« Le karaté m'a apporté de la force, du courage, d'arrêter d'avoir peur de mon conjoint. Cela m'a rendue plus féminine aussi : je me remaquille, remets des robes. J'ai de nouveau la tête haute. »

Le karaté m'a aussi apporté plus de concentration, je suis moins absente qu'auparavant à certains moments de ma vie. À la fin des cours, souvent je pleurais, j'ai vécu beaucoup de mélanges d'émotions dans cette salle. Quand je vois cette salle, je ressens la fierté que j'avais en faisant le nœud de la ceinture de mon kimono. »

« C'est mon lieu préféré. »

« On peut s'aérer l'esprit et profiter du soleil. »

Le jardin

« C'est un lieu de jeu et de détente, de retour à la nature, à l'air libre en toute sécurité et sérénité. Il offre une aération du corps et de l'esprit et c'est aussi lieu de souvenirs du travail. »

« De l'air ! Une chance de plus. Grâce à ce jardin, nous pouvons cultiver un potager et passer un bon moment de partage. À cultiver ! »

4. Une équipe mobilisée autour des besoins des femmes accompagnées

30 professionnel.le.s
17,37 ETP
13 professions différentes

À la Maison des femmes Gisèle Halimi, les professionnel.le.s sont mobilisé.e.s pour répondre à l'ensemble des besoins exprimés par les femmes.

Être en sécurité et à l'abri

- Travailleuses et travailleurs sociales de l'Asfad
- Assistante de service social hospitalière

Prendre soin de sa santé physique, psychologique et sexuelle

- Coordinatrices du parcours de soins (soignantes référentes)
- Gynécologues
- Infirmières en addictologie
- Médecins généralistes
- Médecins légistes
- Psychiatres
- Psychologues
- Sages-femmes
- Sexologues

Faire valoir ses droits

- Assistante de service social hospitalière
- Avocat.e.s
- Juristes

Être soutenue dans sa parentalité

- Éducatrices de jeunes enfants,
- Éducatrices spécialisées,
- Psychologue,
- Intervenante yoga (atelier mère-enfant)

Être accueillies, écoutées, comprises

- Agentes d'accueil et secrétaires
- Conseillère en vie affective et sexuelle du Planning familial 35
- Les professionnelles soignantes
- Travailleuses et travailleurs sociales
- Psychologues
- Assistante de service social hospitalière

Favoriser sa reconstruction par l'expression et le partage

- Animatrices ateliers thérapeutiques

Accéder à l'emploi

- Conseillère en insertion socio-professionnelle

L'interdisciplinarité

1. L'interdisciplinarité : un pilier du fonctionnement

Les violences faites aux femmes ont des impacts multiples (physiques, psychiques, sexuels, sociaux, économiques, juridiques) qui exigent une réponse **coordonnée et croisée entre différents champs de compétence**. C'est pourquoi l'interdisciplinarité est au cœur du projet de la Maison des femmes.

Travailler ensemble permet :

- De croiser les regards pour mieux comprendre la situation de chaque femme ;
- De co-construire des solutions adaptées et réalistes, à partir de l'expertise de chacun-e
- De fluidifier les parcours, en évitant les ruptures ou les redondances dans la prise en charge
- De garantir une posture partagée, centrée sur l'écoute, la bienveillance, le respect de l'autonomie et la temporalité propre à chaque femme

2. Une interdisciplinarité structurée au quotidien

L'interdisciplinarité est une condition essentielle pour garantir un accompagnement cohérent, fluide et respectueux du vécu des femmes. Pour cela, plusieurs instances de coordination et de réflexion collective

structurent le travail de l'équipe :

- **Les réunions d'orientation des femmes dans la structure "La Boussole"** : réunions tri-hebdomadaires dédiées aux situations en cours (2 réunions Asfad-CHU pour traiter des situations de violences conjugales et de violences intrafamiliales, et une réunion CHU pour traiter des situations de violences sexistes et sexuelles toutes confondues), permettant un partage d'informations interdisciplinaire, la formulation de demandes d'avis et l'orientation vers les professionnel.le.s au sein de la structure.
- **Les réunions de coordination des parcours complexes** : temps de réflexion mensuel des équipes CHU et Asfad, dédiés aux situations nécessitant une coordination renforcée ou une levée de blocages.
- **Les réunions mensuelles d'équipe CHU-Asfad** : temps de travail collectif entre les équipes pour ajuster les modalités de fonctionnement, renforcer la collaboration, harmoniser les postures et assurer une lecture partagée des situations.

- **Les séminaires d'équipe biannuels** : espaces dédiés à la réflexion commune sur le sens du travail, les valeurs portées, et les évolutions du projet

Cette interdisciplinarité se traduit en 2024 par :

- 406 situations présentées en réunion pluridisciplinaire d'orientation
- 33 situations analysées en réunion "parcours complexes"

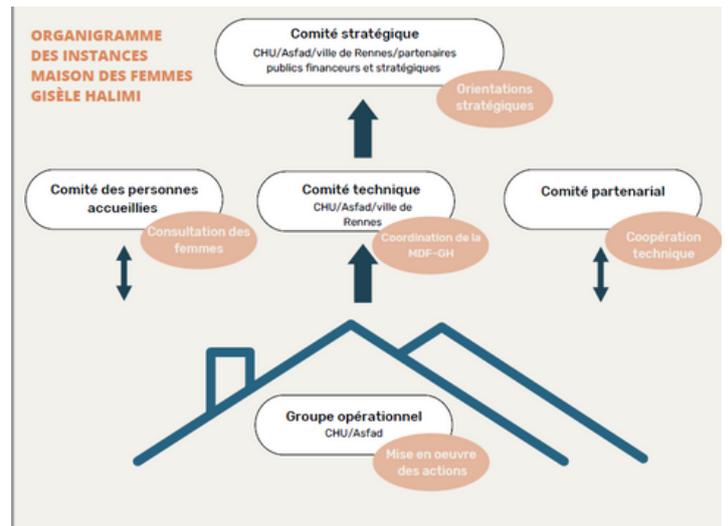
Partenariats et instances

La Maison des femmes Gisèle Halimi repose sur une dynamique partenariale forte, à la fois dans son pilotage, sa gouvernance et son action quotidienne.

Co-portée par le CHU de Rennes et l'Asfad, elle s'appuie sur un large réseau de partenaires institutionnels, associatifs et professionnels mobilisés dans les domaines de la santé, du social, du droit, de la prévention et de l'insertion.

Des instances de pilotage stratégiques et opérationnelles permettent de garantir la cohérence du projet, d'en assurer l'évaluation continue et d'adapter les modalités d'action aux besoins des femmes et aux réalités du terrain.

1. Les instances



Le **Comité stratégique** est composé de : Ville de Rennes, Rennes Métropole, Conseil départementale 35, Services de l'Etat, l'ARS, la CAF, le CHU de Rennes et l'Asfad. Il est le lieu de discussion et de définition des orientations stratégiques. En 2024, il s'est réuni **2 fois**.

Le **Comité technique**, instance de coordination de la Maison des femmes Gisèle Halimi, il réunit l'Asfad, le CHU de Rennes et la Ville de Rennes à raison d'une fois par mois en environ. **8 CT** ont eu lieu en 2024.

Le **Comité partenarial** se réunit une à deux fois par an selon les besoins et invite l'ensemble des partenaires qui coopèrent au sein de la MDF GH (Avocates du barreau de Rennes, CIDFF 35, SOS Victimes 35, Amicale du Nid, Asfad, CHU, Ville de Rennes, CD 35).

Les **Comités opérationnels** rassemblent les coordinatrices du CHU de Rennes et la Responsable de service Asfad chaque semaine pour œuvrer au bon fonctionnement de la structure et des équipes. En 2024, **21 comités** ont été organisés, sans compter les nombreuses réunions intermédiaires convoquées en fonction des besoins pour traiter des sujets urgents ou spécifiques

1. Les partenariats

Les partenaires du Comité stratégique de la Maison des femmes Gisèle Halimi

- **Rennes, Ville et Métropole**

La Ville et la Métropole de Rennes sont des soutiens historiques du projet de la Maison des femmes Gisèle Halimi et des acteurs très engagés de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Impliquées dès l'origine, l'engagement des collectivités de la Ville et de la Métropole de Rennes porte à la fois sur la construction de la Maison des femmes Gisèle Halimi et sur le budget de fonctionnement des différentes unités de la structure. Elles apportent un soutien technique important au projet global.

- **Le Conseil départemental 35**

Le Conseil départemental 35 est un partenaire majeur de la Maison des femmes du fait de ses diverses compétences en matière de politique de santé et de politique de la famille et de l'enfance incluant notamment sa délégation de compétence en matière de protection et de promotion de la santé de la famille et de l'enfance.

Ainsi, le département est partenaire du projet Maison des femmes Gisèle Halimi depuis le début et a tout d'abord apporté son soutien financier au projet immobilier puis au budget de fonctionnement des différentes unités.

- **L'Agence Régionale de Santé Bretagne**

Suite à l'instruction DGOS du 18 novembre 2020 visant la création de "dispositifs dédiés à la prise en charge des femmes victimes de violences", l'ARS Bretagne accompagne le CHU depuis 2021 via l'attribution annuelle de financements dédiés (MIG et FIR).

Ces financements ont pour but d'assurer la prise en charge sanitaire des femmes victimes de violences (prise en charge somatique et psychique, évaluation de leurs besoins de soins, organisation de l'accès aux prises en charge nécessaires), de répondre aux situations spécifiques (femme en situation de handicap, d'addiction, sous emprise psychologique, très jeunes femmes, interprétariat) et d'animer le dispositif départemental (formation, élaboration d'outils communs, mise en lien avec d'autres réseaux).

- **Les services de l'Etat (DRDFE et DDETS)**

Les services de l'Etat sont à l'œuvre sur la question des violences faites aux femmes, ils définissent les orientations en termes d'hébergement, de mises en sécurité, des dispositifs d'aide. La DRDFE portant la mission égalité femmes – hommes est un interlocuteur privilégié. Elle permet la mise en lien avec le réseau et nourrit la réflexion sur la prise en charge des femmes victimes de violence.

Les partenaires transversaux

- **La Région Bretagne**

Le Conseil Régional de Bretagne a soutenu le projet de construction de la Maison des Femmes Gisèle Halimi.

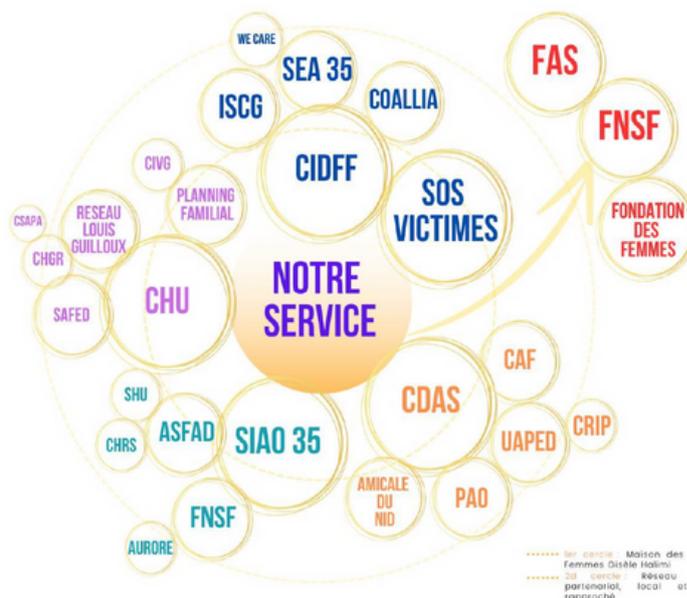
Des échanges ont été engagés avec les équipes de la Maison des Femmes pour identifier des actions ou activités pouvant être soutenues par le Conseil Régional en 2025-2026 en cohérence avec ses compétences et ses missions.

- **Les associations du réseau local**

Le CIDFF 35, SOS victimes 35, le Planning Familial 35, l'AIS 35 et l'Amicale du Nid sont des associations du territoire, qui s'étaient historiquement constituées en plateforme d'écoute départementale et de lutte contre les violences faites aux femmes avec l'Asfad, avant même la création de la Maison des femmes Gisèle Halimi. Aujourd'hui, elles font parties intégrantes du projet de Maison des Femmes et sont des membres actifs de son comité partenarial.

- **Le Conseil départemental 35**

Le Conseil départemental 35 est un partenaire majeur de la Maison des femmes du fait de ses diverses compétences en matière de politique de santé et de politique de la famille et de l'enfance incluant notamment sa délégation de compétence en matière de protection et de promotion de la santé de la famille et de l'enfance.



Les partenaires du CHU

- **La fondation Kering**

L'unité de soins bénéficie du **soutien de la Fondation Kering**, mécène historiquement engagé dans la lutte contre les violences faites aux femmes. La fondation a participé au financement du bâtiment de la Maison des femmes et soutient aujourd'hui le fonctionnement de l'unité de soins.

Ce partenariat précieux permet de **renforcer les moyens humains et logistiques** de l'unité, de soutenir le développement de projets spécifiques, et de consolider une offre de soins pluridisciplinaire et accessible pour les femmes accompagnées.

- **Le collectif ReStart**

L'unité de soins de la Maison des femmes Gisèle Halimi est membre du collectif ReStart – Soigner / Partager, qui réunit les Maisons des Femmes santé liées à des hôpitaux, et organisées sur le modèle de celle de Saint-Denis, fondée par la Dre Ghada Hatem. Créé en mars 2021, ce réseau national vise à mutualiser les bonnes pratiques, partager les données pour conduire des études d'impact et porter une parole collective en matière de soins et de lutte contre les violences faites aux femmes. Il constitue un espace de soutien, de réflexion et de plaidoyer essentiel pour le développement cohérent des structures à l'échelle nationale.



En 2023, l'unité de soin de la MDF GH a pris une part active dans la vie du réseau : participation à deux séminaires nationaux, présentation de son étude sur la prévalence des violences chez les femmes consultant pour une IVG au CIVG du CHU de Rennes, et accueil de trois équipes d'autres Maisons des Femmes venues s'inspirer de son organisation.

- **Le Fonds de dotation Nominoë**

Le Fonds de dotation Nominoë, qui finance grâce à la solidarité de

mécènes des projets innovants du CHU de Rennes, a également apporté son soutien à la création de la Maison des femmes-Gisèle Halimi.

- **Le Planning familial 35**

La création de l'unité de soins dédiée aux femmes victimes de violences du CHU au sein de la Maison des femmes Gisèle Halimi a permis de renforcer le partenariat existant entre le Planning familial 35 et le CHU de Rennes avec la mise à disposition de conseillères conjugales et familiales ou conseillères en vie affective et sexuelle au sein de cette nouvelle unité en sus de leur présence au Centre IVG et santé sexuelle. Les conseillères accueillent, écoutent et conseillent les femmes sur leur vie affective et sexuelle. Elles les accompagnent par exemple dans leur choix de garder, ou non, une grossesse dans l'unité IVG et santé sexuelle et réalisent notamment les premiers entretiens de l'unité dédiée aux femmes victimes de violences.

- **Le Centre régional du psychotraumatisme Bretagne**

Dans une démarche d'amélioration de l'accompagnement des femmes souffrant de troubles psychiques ou psychiatriques dans un contexte de violences, l'unité de soins de la Maison des femmes Gisèle a formalisé en 2024 un partenariat étroit avec le centre régional du psychotraumatisme Bretagne.

Ce partenariat se réfère à la « *Charte de Coopération entre les secteurs sanitaire, social et médico-social d'Ille-et-Vilaine* »

pour une meilleure prise en compte du handicap psychique » signée le 17 Septembre 2007 et à la note d'information n° DGOS/P3/2024/103 du 5 juillet 2024 relative à l'actualisation du cahier des charges des dispositifs sanitaires dédiés à la prise en charge des femmes victimes de violences.

Il vise à promouvoir une approche globale de la santé des femmes en tenant compte des déterminants physiques, psychologiques, environnementaux et sociaux des femmes.

Les partenaires de l'Asfad

- **Le SIAO 35 – Service du 115**

C'est par un partenariat rapproché et étroit avec les services du SIAO 35 et notamment le 115 que l'offre de service de l'Accueil de jour, Écoute et Prévention des violences reste possible via les dispositifs de nuitées hôtelières dans le cadre des mises en sécurité des femmes. Une fois qu'une femme a pu bénéficier de ce dispositif, c'est la mission Lutte contre les violences du SIAO 35 qui accompagnera l'usagère sur les démarches sociales parallèlement à notre service d'Accueil de jour et d'Écoute. Un partenaire avec qui la coopération est de l'ordre du quotidien.

- **La FNSF**

Grâce à la Fédération Nationale Solidarité Femmes à laquelle le Pôle Cohésion Sociale de l'Asfad est adhérente, c'est un travail de partenariat important qui se développe chaque année. Par les dispositifs hôteliers du Pôle Hébergement de la FNSF, ce sont plusieurs dizaines de femmes et d'enfants qui ont pu bénéficier de mises en sécurité quand les services d'hébergement d'urgence et du 115 étaient saturés. C'est aussi un partenaire essentiel à notre ligne d'écoute départementale par le biais du relai effectué par le 3919 qui nous oriente les femmes victimes de violences localisées en Ille-et-Vilaine. Le Pôle Formation vient également chaque année former les professionnel.le.s et les bénévoles de l'Asfad. Par le réseau de la FNSF, l'Asfad est également reconnue comme association ressource pour la formation aux violences conjugales avec sa mission Prévention



- **La Caisse d'Allocations Familiales**

Depuis la création de l'accueil de jour à l'Asfad, la CAF apporte son soutien financier sur le volet soutien à la parentalité. En 2024, l'Asfad a eu plusieurs réunions de travail avec la CAF afin de développer les actions autour des enfants et de la parentalité. La CAF pourrait à l'avenir rejoindre le comité stratégique en tant que financeur.

- **La FAS National et Bretagne**

L'Asfad est également adhérente à la Fédération des acteurs de la Solidarité.



Elle se constitue par un réseau de Lutte contre les exclusions. Elle regroupe plus de 900 associations et organismes qui agissent pour les solidarités. Cet engagement tient du besoin de coopérer entre les associations au travers de trois axes : Représenter et défendre des positionnements communs, Accompagner et appuyer son réseau, Porter des expérimentations et des projets d'innovations sociales.

En 2023, la FAS a pu notamment soutenir financièrement l'ingénierie de projet pour la construction de la Maison des femmes Gisèle Halimi.



En 2024, de multiples partenaires nous ont rendu visite pour découvrir la nouvelle structure et échanger autour des pratiques professionnelles :

Aiguillon ; ARS ; Askoria ; Association ARC ; Associations du réseau FNSF ; APASE ; Association Irine ; Association Les Maries Roses ; Aurore ; CADA du Blosne (Coallia) ; CAF 35 ; Centre de l'Enfance de Chantepie ; Centre de Psycho Trauma ; Centre de Santé du Blosne ; Centre Social Carrefour 18 ; Commissariat de Police du Blosne ; Conseil départementale 35 (Direction Enfance Famille et l'Agence départementale du Pays de Rennes) ; CDAS du Blosne ; CDAS des Champs Manceaux ; CDAS de Combourg ; CDAS de Cleunay ; CDAS de Monfort-sur-Meu ; CDAS Pays de Brocéliande ; CDAS de Vitré ; CHGR ; CHU de Brest ; CPTF ; Direction association, jeunesse, égalité de Rennes Métropole ; Intim Agir ; La Maison des liens Ti Liammou ; Maison de Prévention et de Protection des Familles (Gendarmerie) ; Maison de Santé du Gast ; Maison de Santé des Longs Champs ; Maison de Santé Rennes Sud ; Maison de Santé Vern-sur-Seiche ; La Maison des Squares ; Médecine de ville ; Mutualité française Bretagne ; Ordre des Sages-femmes ; Périnatalité Bretagne ; PRISME ; Région Bretagne (Mission Egalité) ; SAFED ; SEMO (ARASS) ; Unis ses possibles ; Université de Rennes 1 ; Université Rennes 2 ; Réseau Louis Guilloux ; SEA 35 ; We Ker ; Prendre le droit.

Évènements et temps fort de la Maison des femmes Gisèle Halimi

La Maison des femmes Gisèle Halimi a rendu hommage à Gisèle Halimi en 2024 lors de la Journée internationale des droits des femmes et du mois des Solidarités.

Le 8 mars 2024, une table ronde s'est déroulée en présence d'Olivier BERNARD, médecin gynécologue et de Françoise SOULIMANT, anciennement vice-présidente du CIDFF 35, qui ont tous deux été des proches de la grande avocate, Gisèle HALIMI. Ils ont témoigné de ses combats en termes de Droit des femmes et de son parcours militant. En plus d'un temps convivial, une exposition prêtée par la Région Bretagne intitulée « Arts et sciences : elles ont changé nos vies » a été exposée durant deux semaines. Toutes les femmes accompagnées par la MDF GH, les équipes et les partenaires y ont été conviés.

La Maison des femmes Gisèle Halimi a fêté ses 1 an dans le cadre de la Journée internationale de Lutte contre les violences faites aux femmes et en présence de son parrain : Denis MUKWEGE.

La Maison des femmes Gisèle Halimi a

fêté ses 1 an le 19 novembre 2024 en présence de son parrain, le Dr Denis MUKWEGE



Cet évènement, à destination, des femmes bénéficiaires, des professionnel.le.s, des partenaires et des acteurs locaux a été rythmé par des ateliers, des expositions et des moments de partage et de convivialité.

La 1^{ère} bougie a été soufflée en musique grâce à la venue de l'orchestre national de Bretagne. Cette journée s'est ensuite clôturée par un temps d'échange avec le Dr Denis MUKWEGE.



Le deuxième séminaire des équipes de la Maison des femmes Gisèle Halimi

Le 25 Juin 2024 s'est déroulé le 2^{ème} séminaire de la Maison des femmes Gisèle Halimi réunissant l'ensemble des professionnel.le.s qui interviennent auprès des femmes accompagnées. Ces séminaires sont l'occasion de rassembler les équipes pour améliorer l'interconnaissance, faciliter les relations partenariales et mieux comprendre les missions complémentaires qui nous sont confiées. Ce jour-là, une table ronde regroupant des professionnelles de la justice, du social, du médical et du psychologique sont venues échanger sur la notion « d'urgence ». L'après-midi, un forum des ateliers thérapeutiques fut organisé pour permettre aux professionnel.le.s de la MDF GH d'expérimenter et de mieux comprendre les contenus d'intervention pour orienter les femmes.



De gauche à droite : Catherine GLON (Bâtonnière de Rennes) ; Fabienne MICHELET (Avocate) ; Adeline LEFRANCOIS PEAN (IDE SAMU social - SIAO 35) et Anne VILLARS (Travailleuse sociale SAMU Social è SIAO 35) ; Camille VEIT (Enseignante chercheuse en Psychologie à Rennes 2) ; Pauline LE GOFF (Urgentiste au CHU de Rennes) ; Steven FLOCH'LAY (Psychologue Asfad à la MDF GH et animateur de la table ronde).



Atelier Art-thérapie avec Claire NICOLAS



Atelier Yoga avec Mélanie RIOILLIER



Atelier Photo-Slam avec Anne-Cécile ESTEVE et Emilie SCIOT



Atelier Théâtre de l'opprimé avec Aurélie BUDOR-Le MINOR

« LES MÉTAMORPHOSES » une œuvre collective à l'origine de l'atelier thérapeutique théâtre.

Le 17 décembre 2024 a eu lieu la représentation de "Métamorphoses", une création collective mêlant écriture, chorégraphie et théâtre. Elle s'est montée avec un groupe de 8 femmes accompagnées par les équipes de la Maison des femmes Gisèle-Halimi. Une belle rencontre entre Art et histoires singulières qui a plongé le public dans l'émotion.

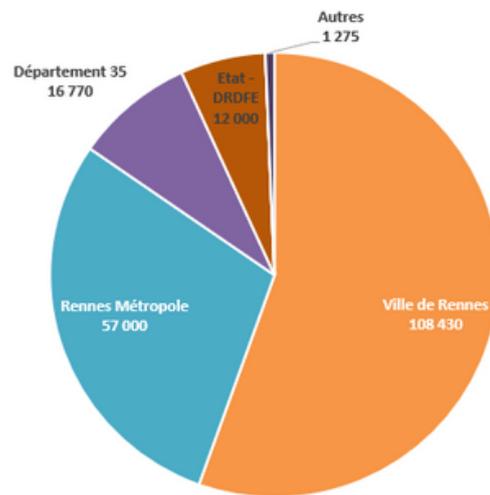
Un beau moment de témoignages et de partage... Cette restitution a offert au public un moment fort, mêlant témoignages sensibles, expression artistique et partage d'expériences. Ce projet a témoigné de l'engagement, du courage et de la qualité du travail réalisé par les participantes.



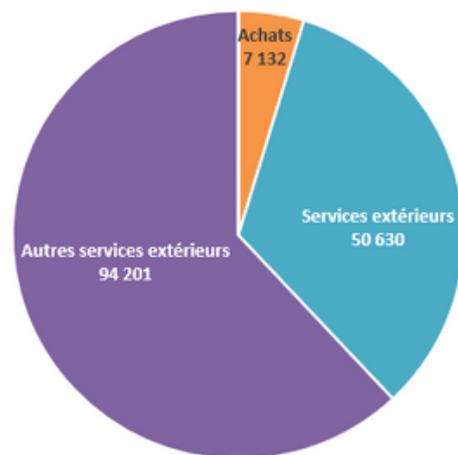
Bilan financier

1. Bilan financier du commun

FINANCEMENTS COMMUNS 2024

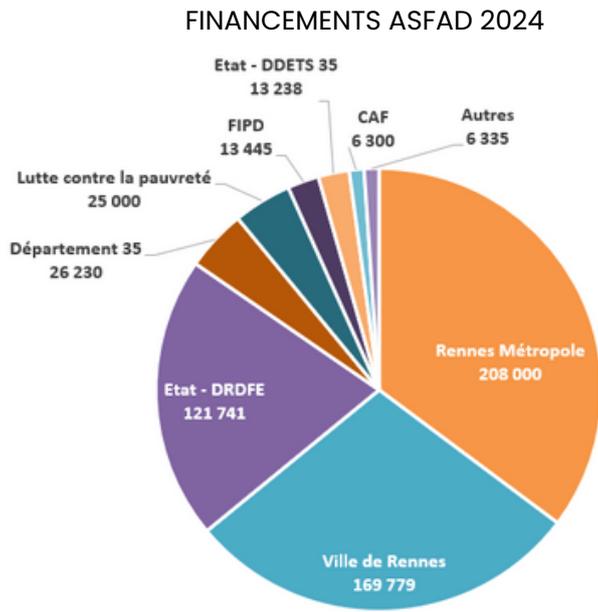


CHARGES COMMUNES 2024

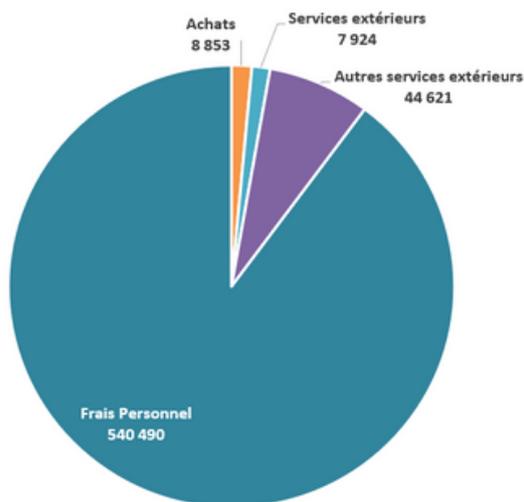


81 % des autres services extérieurs représentent le personnel affecté.

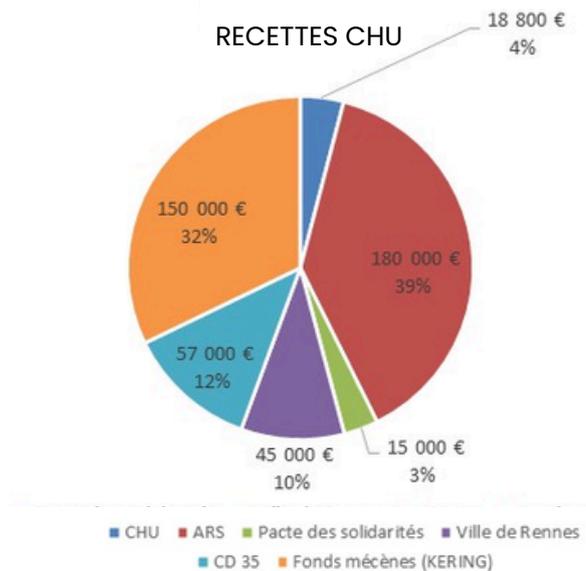
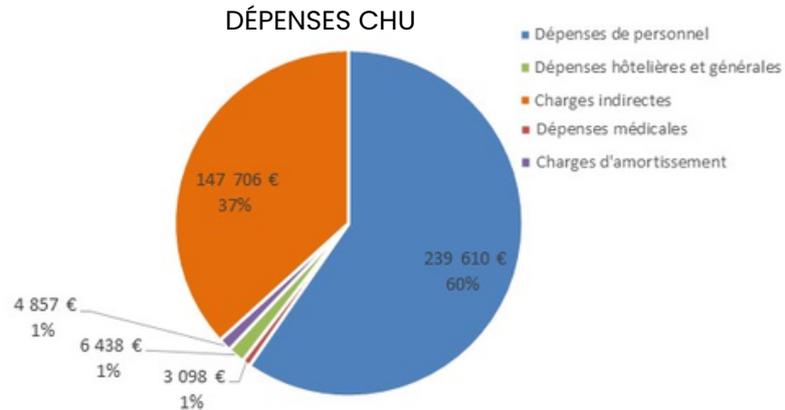
2. Bilan financier Asfad



CHARGES ASFAD 2024
(hors dotation d'amortissements et provisions)



3. Bilan financier CHU



Total recettes : 465 800€

L'exercice budgétaire 2024 de l'unité de soin du CHU présente un résultat excédentaire du fait de recutements progressifs tout au long de l'année (les 4,2 ETP ont été atteints qu'à compter de mi-septembre) et d'une notification de crédits supplémentaires tardives (octobre).

Les perspectives

Devenue un acteur identifié sur la métropole rennaise et en Ille-et-Vilaine, la Maison des femmes Gisèle Halimi aura pour objectif de stabiliser ses financements pour consolider et pérenniser son équipe pluridisciplinaire, permettant de répondre à la demande croissante des femmes.

Depuis 2022, une réflexion est engagée autour du choix d'une marraine pour représenter la structure. En 2024, cette démarche a été volontairement mise en pause, afin de laisser place à une première année de fonctionnement commun. L'année 2025 marquera la reprise de ces travaux, avec l'organisation d'un comité technique dédié pour accompagner ce choix collectif.

À l'horizon 2026, un comité des usagères pour la Maison des femmes Gisèle Halimi devrait voir le jour en fusionnant avec le projet de Conseil des femmes engagé par l'équipe de l'Asfad en 2025.

Pour le service d'Accueil de jour et de Prévention des violences

Le développement du pouvoir d'agir des femmes

Le Service d'Accueil, d'Écoute et de Prévention parie sur l'expertise des femmes à propos de leurs situations et de leurs parcours. Personne n'est mieux placé qu'elles pour témoigner, pour

imaginer des modes d'organisation et prendre des initiatives qui aillent dans le sens de leurs besoins. Les accompagner dans cette démarche participe de leur parcours de reconstruction en ceci qu'elles peuvent se mobiliser sur les capacités et les compétences qui leur ont été déniées dans leur vécu de violence. 2025 verra donc apparaître un **Conseil des Femmes** qui participera directement à la vie de la structure, permettant de porter des projets, de faire remonter des besoins ou d'être vigilant au bien-être des personnes accueillies ou accompagnées.

Déploiement de la Mission Prévention

La **lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales** passe, entre autres, par la nécessité de prévenir et de sensibiliser le plus grand monde afin d'éviter les situations à risques ou mieux les repérer. Un des objectifs du service est donc de développer la **prévention au niveau primaire**. Les demandes d'intervention auprès des professionnel·e·s du social, du soin, du paramédical, de l'enseignement, des équipements de quartier ou des collectivités sont nombreuses, ainsi que les demandes en établissements scolaires, mais le manque de ressources humaines ne permet pas à l'Asfad de répondre à toutes les sollicitations.

La Mission prévention restant limitée dans ses actions par le manque de moyens, 2025 sera l'année de recherches de financements.

Mise en application du projet de service 2025-2029 et stabilisation de son fonctionnement

Le **projet de service** a été finalisé pour sa première version à la fin de l'année 2024. À ce titre, 2025 sera l'occasion de stabiliser nos missions via ce document de cadrage. Nous pourrions dès lors nous y référer pour vérifier le sens de nos actions, leurs visées, ainsi que les moyens qui sont à notre disposition pour y parvenir.

Accompagner la parentalité dans un contexte de violence

Beaucoup des femmes que nous accompagnons se trouvent être **mères**. Dans un contexte de violences conjugales, **l'enfant** peut vivre un retentissement de ce dont il a été victime, et cela peut avoir une incidence sur de nombreux plans de sa vie. Aussi, le service d'Accueil de jour, d'Écoute et de Prévention souhaite continuer à développer ce type d'accompagnements en 2025, en travaillant sur la mise en œuvre d'un programme dédié à **l'accompagnement à la parentalité** via des groupes de paroles spécifiques, de nouveaux ateliers d'expressions et des entretiens mère/enfant.

Pour l'unité de soins

En 2025, l'unité de soins de la Maison des femmes Gisèle Halimi souhaite également poursuivre son développement en renforçant la **prise**

en charge collective, notamment à travers la mise en place de **groupes de parole spécifiques** : pour les femmes victimes d'inceste, de viols, et de mutilations sexuelles. L'objectif est de proposer des espaces sécurisés, adaptés aux vécus et aux besoins de chacune, afin de favoriser l'expression, le soutien mutuel et la reconstruction.

L'unité développera son volet **prévention**, avec la création d'un **cycle d'ateliers en santé sexuelle et affective**, afin de favoriser la connaissance du corps, l'estime de soi et la réappropriation corporelle.

L'équipe souhaite également **compléter l'approche psychothérapeutique centrée sur la prise en charge des psychotraumatismes** déjà proposée dans l'unité, en continuant de former et en recrutant des psychologues ayant des outils spécifiques, adaptés et recommandés scientifiquement comme la thérapie cognitivo-comportementale (TCC), l'EMDR et l'hypnose.

L'unité de soins a également pour ambition de **finaliser la convention avec les services de justice, police et gendarmerie**, sus cités pour permettre le dépôt de plainte simplifié ou au sein de la structure pour les femmes qui le nécessiteraient.

Enfin, dans une logique de prévention du traumatisme vicariant du fait d'une clinique très exposante, l'équipe souhaiterait développer **l'analyse de pratiques pour prendre soin de ses professionnels**.